

## Commune de LARNOD

### Conseil municipal du vendredi 24 juin 2022

#### ~~Compte-rendu~~ de séance Procès-verbal

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de Monsieur Hugues TRUDET, Maire de la commune.

Etaient présents :

Mesdames : Valérie BESANÇON, Carole COINTET-JUSSIAUX, Anne DHOTE, Catherine MÉRIAUX, Myriam MOTTIEZ et Corinne PETIT.

Messieurs : Jacky AVIS, David BALLETT, Georges BINET, Jean-Jacques CLAUSSE, Jean-Philippe DEVEVEY, Hugues TRUDET et Hamza ZENNOUD.

Procuration : Jean-Marie DOLLAT à Hugues TRUDET

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal. Madame Corinne PETIT est candidate ; elle est désignée à l'unanimité.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à 20h05.

Avant de démarrer le conseil municipal, le Maire invite les élus à observer une minute de silence en mémoire de :

Monsieur Philippe GASTEL, décédé le 20 avril à l'âge de 79 ans et de  
Monsieur Jean-François JACQUEMARD décédé le 13 juin à l'âge de 60 ans.

#### **I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 8 avril 2022**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2022.

#### **II. Attributions du Maire :**

##### ○ Dématérialisation de la publicité des actes administratifs

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de LARNOD afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, le Maire propose aux membres du conseil municipal de conserver les pratiques en matière de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel, à savoir une publicité par affichage en mairie.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité d'adopter la proposition du Maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

○ Aménagement de la route de la Gare

Le maire rappelle qu'une réunion publique a eu lieu le 25 mai dernier. Outre une dizaine d'élus, une vingtaine de riverains s'était déplacée afin de prendre connaissance du parti d'aménagement et se faire préciser les échéances.

Il indique que tous les riverains de la route de la Gare et des principales rues adjacentes (impasses Saint Jean et Saucenet, voies privées) ont reçu une lettre d'information le 18 juin dernier, afin de les inciter à réaliser les travaux de viabilisation ou de branchements particuliers au réseau public (gaz, fibre optique ...) ou d'aménagement des routes d'accès avant le démarrage des travaux.

Le Maire confirme que le plan d'aménagement d'Avant-Projet sera affiché en mairie jusqu'à la rentrée. Les administrés peuvent le consulter aux heures d'ouverture du public ou sur rendez-vous.

Enfin, le Maire indique qu'il relancera GBM afin de rencontrer le SYDED pour se faire présenter dans le détail le projet d'enfouissement des câbles aériens. La question de la ligne haute tension 20 000 Volts au-dessus de la fontaine sera posée.

○ Fermeture de la RN83

Le Maire rappelle les dates de fermeture de la côte de Larnod : du 11 juillet à 8h30 au 2 septembre à 16h.

Il précise avoir donné un avis favorable à l'arrêté préfectoral portant coupure de circulation sous réserve de faire respecter scrupuleusement les déviations mises en place, afin d'éviter tout itinéraire alternatif traversant la commune de Larnod. Il a demandé à ce que des contrôles de gendarmerie soient réalisés, en particulier aux heures de pointes.

En complément, il indique qu'il prendra un arrêté municipal de coupure de la circulation sur la RD308 (chemin Neuf-route du Village-Maltournée) afin de lutter contre le trafic de transit.

○ Conseil communautaire de GBM du 23 juin

Le Maire indique avoir participé au conseil communautaire particulièrement chargé du 23 juin. Il comportait notamment la présentation du compte administratif 2021 et surtout, la nouvelle grille tarifaire des transports en commun GINKO. Si la validation du compte administratif a été une formalité, la révision des tarifs GINKO a été âprement débattue.

L'extension de la gratuité à l'ensemble des habitants de moins de 26 ans du territoire GBM, en recherche d'emploi et suivis par la Mission Locale a été approuvée à l'unanimité.

L'extension de la distribution du titre « Sésame Demandeur d'emploi » à l'ensemble des habitants du territoire de GBM a été approuvée à l'unanimité.

La création d'un tarif réduit pour les étudiants et apprentis de moins de 28 ans (16,80 €/mois ou 180 €/an) a été approuvée à l'unanimité.

La création d'un pass « 4-25 ans » en remplacement des pass « 4-17 ans » et « 18-25 ans » a été rejetée à la majorité (2/3 - 1/3).

La création d'un pass gratuit « 4-14 ans » a été écartée à 72% des votants.

Le financement de ces mesures dans le respect du budget Transport a été approuvé à l'unanimité.

Le financement de ces mesures en ayant recours à la fiscalité directe, au versement Mobilité aux autres tarifs de la gamme GINKO ou encore aux tarifs du stationnement a été rejeté à la majorité (2/3 - 1/3).

La majorité municipale de Besançon a ainsi été mise en minorité sur un certain nombre de points.

**III. Délégations de fonction accordées aux adjoints :**

**IV.1 Adjoint à l'urbanisme et à l'habitat :**

○ Application du droit des sols

- Déclaration préalable n° DP 025 328 22 C0007, décision de non opposition délivrée, le 7 mai 2022, à Monsieur Michel CARMILLE, 15, route nationale, pour le remplacement de volets.
- Déclaration préalable n° DP 025 328 22 C0008, décision de non opposition délivrée, le 7 mai 2022, à Monsieur Fabien QUINET, 6, rue de la Diligence, pour la modification d'une piscine et d'un mur de soutènement.
- Déclaration préalable n° DP 025 328 22 C00011, décision de non opposition délivrée, le 14 mai 2022, à Monsieur Alexandre GIRARD, 12, route royale, pour la pose de volets roulants.
- Déclaration préalable n° DP 025 328 22 C00013, décision de non opposition délivrée, le 21 juin 2022, à Monsieur Christian HAAS, 1, impasse de la Combe, pour le remplacement de menuiseries extérieures (fenêtres).

➤

- Déclaration préalable n° DP 025 328 22 C0014, décision de non opposition délivrée, le 7 mai 2022, à Madame Brigitte DUBOIS, 4, chemin des Vignes, pour le remplacement de fenêtres et volets.
- Déclaration préalable n° DP 025 328 22 C0015, décision de non opposition délivrée, le 14 mai 2022, à la société HOMELOG, 11, route du village, pour la pose de panneaux photovoltaïques.
- Déclaration préalable n° DP 025 328 22 C0016, décision de non opposition délivrée, le 14 juin 2022, à Monsieur Georges BINET, 11, rue des fins du verger pour le changement de barrière.

○ Elaboration du PLUi

Suite à la réalisation du diagnostic, le PLUI entre dans la phase d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

La réflexion, au niveau du village, porte sur l'urbanisation des dents creuses, la résorption des logements vacants, d'éventuelles extensions de l'enveloppe urbaine, ainsi que le traitement de l'entrée du village, le long de la RN 83, qui est l'une des entrées de l'agglomération bisontine.

Le PADD sera débattu, en conseil municipal, l'automne prochain.

Le PLUI se poursuivra ensuite avec l'élaboration du règlement, graphique et écrit, ainsi que des plans de secteur.

**IV.2 Adjoint aux finances, achats et transition écologique :**

○ Modifications budgétaires

Le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à l'ouverture du budget «LOTISSEMENT DE LA COUTOTTE » et afin de mettre à jour l'actif communal, il importe d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

**Section recettes de fonctionnement**

- Compte 775 Chapitre 77 (Produit de cession d'immobilisation) - 7 820,00 €

**Section dépenses de fonctionnement**

- Compte 023 Chapitre 023 (Virement à la section d'investissement) - 7 820,00 €

**Section recettes d'investissement**

- Compte 021 Chapitre 021 (Virement de la section de fonctionnement) - 7 820,00 €

**Section recettes d'investissement**

- Compte 024 Chapitre 024 (Produits des cessions d'immobilisation) + 7 820,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, acceptent, à l'unanimité, les modifications budgétaires proposées.

○ Etat d'avancement des missions confiées à GBM dans le cadre de l'aide aux communes

Le Maire indique que l'étude de faisabilité portant sur le remplacement de la chaudière du groupe scolaire est désormais achevée. Après concertation avec les élus présents du conseil municipal, la réunion de présentation aura lieu le lundi 18 juillet 2022 à 14h en mairie.

S'agissant de la réhabilitation du bâtiment du complexe sportif, le Maire précise qu'en raison des difficultés de GBM de recruter des personnels qualifiés, celle-ci démarrera en septembre.

### IV.3 Adjoint à la vie scolaire, culturelle et sociale :

#### ○ Conseil d'école du 21 juin 2022

##### I. Effectifs et organisation pédagogique

Les trois enseignants titulaires seront présents à la rentrée

Le nombre d'élèves sera de 65, à comparer aux 69 de la rentrée précédente.

La répartition par niveau est la suivante :

- |                 |                   |                   |
|-----------------|-------------------|-------------------|
| ➤ PS : 5 élèves | ➤ CP : 9 élèves   | ➤ CM1 : 5 élèves  |
| ➤ MS : 6 élèves | ➤ CE1 : 10 élèves | ➤ CE2 : 11 élèves |
| ➤ GS : 6 élèves | ➤ CM2 : 13 élèves |                   |

La constitution des trois classes sera la suivante :

- PS/MS/GS : 17 élèves
- CP/CE1/CE2 : 24 élèves (5 CE2)
- CE2/CM1/CM2 : 24 élèves (6 CE2)

Les critères retenus pour la répartition des CE2 dans l'une ou l'autre des deux classes sont les suivants :

- Les séparations au maximum des fratries
- Les dates de naissance
- Le niveau hétérogène au sein du groupe de CE2

Un travail collaboratif sera mis en œuvre entre les enseignantes des deux classes élémentaires pour pouvoir assurer une continuité pédagogique entre les deux classes.

Il convient de noter qu'un décloisement sera mis en œuvre tous les après-midis entre 13h35 et 15h :

- Les neuf CP iront dans la classe des maternelles.
- Les CE2 se retrouveront tous dans la classe de CE1 afin d'étudier les sciences d'entamer l'apprentissage de l'anglais. Ainsi les CM se retrouveront seuls pendant ces temps.

Enfin, il y a lieu de préciser que le nombre d'enfants entrant en petite section maternelle sera de neuf à la rentrée 2023 laissant ainsi entrevoir une stabilisation des effectifs.

##### II. Projets de classes, Activités Pédagogiques Complémentaires

- Journée de sensibilisation au handicap avec le comité départemental handisport 25 qui a proposé quelques ateliers notamment du basket fauteuil, de la pétanque pour adaptée, de l'initiation au langage des sourds etc. Coût de l'intervention : 289 €
- Cycle handball avec le comité départemental du Doubs est en cours tous les mardis matins pendant 6 semaines. Coût de l'intervention : 300 €

➤

- « Semaine qui roule » il s'agissait pour les plus petits de l'apprentissage du vélo et pour les plus grands de la prévention routière avec la gendarmerie.
- Voyage « classe verte » pour les CP/CE1/CE2/CM1/CM2. Coût : 7 728 € (120 € de participation/enfant)
- Journée sportive à Marnay pour les maternelles. Coût : 484,50 € (5 € de participation/enfant).

### III. Fête de l'école du 24 juin 2022 :

- 16h15 et 16h50, un goûter sera organisé par les parents d'élèves ;
- 16h50 les enfants retournent dans leur classe ;
- 17h à 18h : spectacle de l'école ;
- A partir de 18h les parents d'élèves organisent une kermesse. Le coût du goûter et des achats pour la kermesse sont pris en charge par la coopérative scolaire.

### IV. Les comptes

Bilan financier des actions :

- Opération « Torchons » : 252,40 € (Achats = 569,60 € ; Ventes = 822 €)
- Marché de Noël : 463,75 € (Achats = 309,25 € ; Ventes = 773 €)
- Opération « Sapins » : 176,50 € (Achats = 1315,50 € ; Ventes = 1492 €)
- Cotisation des parents : 769 €
- Opération Fromage et saucisse : 412,50 (Achats = 1520,50 ; Ventes = 1933€)
- Tombola : 1492,20 (Achats = 907,80 € ; Ventes = 2400 €)
- Opération Chocolats : 252,37 €
- Photos de classe : (en cours)
- Fête de l'école : (en cours)

Au 21 juin 2022, la coopérative scolaire présentait un solde créditeur de 2 542 €. Cependant beaucoup d'interventions n'ont pas encore été payées.

Le compte école : la subvention accordée par la commune est de 70 € par enfant, soit une enveloppe globale de 4 830 €. A ce jour, seuls 4 430,08 € ont été consommés.

### V. Informations diverses et questions

L'interrogation des parents d'élèves concernant l'avenir de l'école.

Nous allons réaliser une campagne de sensibilisation et de communication au sujet de l'école de Larnod.

Pour promouvoir les activités de l'école, scolarité, projets, périscolaire et valoriser l'école, une réunion sera organisée au cours de la deuxième quinzaine d'octobre.

#### o Tarification du périscolaire pour la rentrée 2022

L'Adjoint au Maire, Hamza ZENNOUD, informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de réviser la tarification du périscolaire, cantine et garderie, datant de 2017. En effet, la commune doit faire face à une augmentation des charges de fonctionnement et du prix du repas préparé par la Cuisine d'Uzel. Il précise d'ailleurs que le bilan d'activité de l'année 2021 est déficitaire puisque le reste à charge de la commune s'élève à 20 000 €.

Dans ce contexte, il indique qu'il a réuni la commission des affaires scolaires et périscolaires afin d'étudier une nouvelle tarification. Il l'a présentée et suscite le débat.

Après en avoir débattu, le Maire propose aux membres du conseil municipal la nouvelle grille tarifaire des activités périscolaires pour la rentrée scolaire 2022.

PAUSE MERIDIENNE (incluant la restauration)	
Quotient familiale inférieur à 800 €	4,00 €
Quotient familiale supérieur à ou égal à 800 € et inférieur à 1 200 €	4,80 €
Quotient familiale supérieur à ou égal à 1 200 € et inférieur à 2 000 €	5,60 €
Quotient familiale supérieur à 2 000 €	6,30 €
<b>GARDERIE (matin et soir) : Prix de la demi-heure pour tous</b>	<b>1,10 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la nouvelle tarification des activités périscolaires applicable à la rentrée scolaire 2022.

○ Périscolaire du mercredi

L'Adjoint au Maire, Hamza ZENNOUD, présente aux membres du conseil municipal le bilan d'exploitation du périscolaire pour l'année 2021-2022. Les résultats sont encourageants puisque la fréquentation est à la hausse en dépit de la crise sanitaire liée au Coronavirus. Pour autant, l'objectif de 10 enfants par mercredi n'est pas atteint. Le compte de résultat laisse apparaître un reste à charge à la commune important.

Dans ces conditions, il y a lieu de décider si oui ou non nous renouvelons le périscolaire du mercredi à compter de la rentrée 2022.

Le Maire est favorable à son maintien car il correspond à une demande des familles et permet de consolider la place de l'école au sein du village. Il conviendra néanmoins de promouvoir ce service à la population en engageant une campagne de communication auprès des villages environnants.

Après en avoir débattu et délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de poursuivre l'expérimentation du périscolaire du mercredi.

Toutefois, le Maire considère qu'il convient de réviser la tarification afin de faire face à l'augmentation des charges de fonctionnement.

Après en avoir débattu, considérant le reste à charge important de la commune, le Maire propose aux membres du conseil municipal d'augmenter de 10% les tarifs adoptés en 2020, à l'exception de la majoration appliquée pour les enfants extérieurs à la commune, soit :

Tranche	Quotient Familial	Tarifs sans repas	
		Demi-journée	Journée
1 <sup>ère</sup> tranche	<800	6,60 €	8,80 €
2 <sup>ème</sup> tranche	entre 800 et 1199	8,80 €	13,20 €
3 <sup>ème</sup> tranche	entre 1200 et 1999	9,90 €	15,40 €
4 <sup>ème</sup> tranche	>2000	11,00 €	17,60 €
Tarifs enfants extérieurs à la commune		+ 1 €	+ 2 €
Repas (midi et goûter)		4,40 €	

PROFESSION SPORT ET LOISIRS est chargé de la facturation aux familles.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, la tarification du périscolaire du mercredi à compter de la rentrée 2022.

Enfin, il importe de préciser que « Profession sport 25 » participera à la journée des associations le samedi 10 septembre 2022.

○ Assemblée générale des associations

Larnod Loisirs

L'association compte 84 adhérents à jour de leur cotisation pour 2021 contre 100 en 2020.

61 étaient présents, 23 n'ont pas renouvelé leur adhésion mais 7 nouveaux adhérents dont certains grâce au forum organisé par la municipalité.

39 habitent à Larnod, soit 46% des membres.

La situation sanitaire de l'année dernière a beaucoup perturbé les projets de sorties. Beaucoup ont été annulées à l'image du repas annuel.

Concernant les activités proposées, elles sont diverses : Gym - Country – Peinture, dessin - Atelier de mémoire - aquagym – randonnée

Les comptes sont bons.

Monsieur RIGOLI est intervenu pour présenter Asso.Cairn et proposer une activité commune, une sortie ou une randonnée restant à définir.

Le dimanche 12 juin a été co-organisé le « Larnod-Tour » par « Larnod Loisirs » et « Asso.Cairn ». Il s'agissait d'une randonnée destinée au plus grand nombre, hommes et femmes de tous âges, et de toutes nationalités (Français, Ivoiriens, Guinéens, Sénégalais, Erythréens...). Une météo favorable, un parcours adapté, ombragé et permettant de bien découvrir Larnod et ses alentours. La marche a été ponctuée de plusieurs moments conviviaux.

Cette manifestation a remporté un vif succès et sera probablement renouvelée.

A.S.C.L.

Suite à la démission du bureau, de nouveaux membres ont été nommé, à savoir :

- Président : Philippe HAUGER
- Trésorier : Yannick BAVEREL
- Secrétaire : Jean-François GAY-LAGET
- Vice-présidente : Rose SMYGIELSKY

Ils préparent la rentrée sportive et culturelle 2022-2023.

Le forum des associations aura lieu le samedi 10 septembre et s'étoffera de représentants de Profession Sport 25, voire du « Relais petite enfance ».



#### **IV.4 Adjoint à l'entretien et l'exploitation du domaine public :**

○ Travaux GBM sur le chemin de la Grivolée

Les travaux sont désormais terminés. Ils ont consisté au remplacement de la conduite d'eau, à la réfection de la chaussée et à la pose d'un enrobé. Ces travaux ont été intégralement financés par GBM. Jacky AVIS précise que le surplus d'enrobé a été régalaré sur l'arrêt de bus de la Maltournée.

○ Création du sentier piéton le long du chemin Neuf

Jacky AVIS rappelle que ce chemin est destiné à sécuriser les cheminements piétons entre la route du Village et le quartier Bellevue (chemin de la Fontaine). C'était d'autant plus important en l'absence d'éclairage public.

Il précise que les travaux ont été confiés à l'entreprise SBTC avec l'intervention des agents du SIVOM et de quelques élus de la commission travaux. Un marquage au sol est prévu dans le courant de l'été.

S'agissant du coût global de l'aménagement, après valorisation du temps de travail des agents du SIVOM et des fournitures, il avoisine 27 000 €.


#### **IV. Questions diverses**

Anne DHOTE est intéressée par la visite du centre d'appel de la gendarmerie. Le Maire lui relayera les prochaines dates proposées par la gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 23h30.

LARNOD, le 26 août 2022

La secrétaire de séance



Corinne PETIT

Le Maire



Hugues TRUDET

